



Reçu du Contribuable

RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS
DID-CENTRE 3

No du Document

Date Limite de Dépôt:

17 Août 2009

Date Limite de Paiement:

17 Août 2009

ART. 477 CGI

T.V.A - [REDACTED]

No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Reservé à l'Administration		
No Compte d'impôt [REDACTED]			Date Limite de Paiement:		
Pour: [REDACTED] No de la Porte:			Montant	Émis	Payé
			Droits Simples:		
			Pénalités:		
			Interêts:		
			Total:		
			Signature de l'Agent		

Part 1 Désignation du Contribuable et de l'Impôt

T.V.A [REDACTED]

No du Document

Date d'Édition

25 Juillet 2009

No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009
No Compte d'impôt: [REDACTED]			Date Limite de Paiement: 17 Août 2009

Part 2: Déclaration et Liquidation de l'Impôt

Cher Contribuable à votre Attention !:

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée doit être obligatoirement déclarée et versée par les redevables soumis au régime du chiffre d'affaire réel normal, dans les quinze premiers jours de chaque mois pour les opérations effectuées le mois précédent (Art. 526 alinéa 2 du C.G.I).

- Avant de déposer veuillez vous assurer, que le présent formulaire de déclaration est le vôtre et que les lignes 100 et 705 sont bien servies.

(100)	Chiffre d'Affaires Global Hors T.V.A	(100)	_____
(101)	Chiffre d'Affaires Global Exonéré de T.V.A Sauf Exportation	(101)	_____
(102)	Chiffre d'Affaires à l'Exportation	(102)	_____
(103)	Chiffre d'Affaires Global non Taxable (Lig. 101+102)	(103)	_____
(104)	Chiffre d'Affaires Global Hors T.V.A Taxable (Lig. 100-103)	(104)	_____
(105)	Livraison à Soi Même	(105)	_____
(110)	Base Soumise à la T.V.A (Lig. 104+105)	(110)	_____
(600)	T.V.A Brute Collectée (Lig. 110 x 18%)	(600)	_____
(605)	Reversement de T.V.A Suite à Régularisation	(605)	_____
(610)	T.V.A Brute à Payer (Lig. 600 + 605)	(610)	_____
(701)	T.V.A Déductible à 100%	(701)	_____



RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

No du Document

ART. 477 CGI

T.V.A -

(702) Autre T.V.A Déductible au Prorata

(705) Prorata Utilisé

(710) Déduction Après Prorata (Lig.702 x 705)

(711) T.V.A Retenue à la Source par les Clients

(712) Complément de Déduction Suite à Regularisation

(720) Total Transfert (Lig.701+710+711+712)

(721) Crédit des Mois Précédents à reporter

(730) Total des Déductions (Lig.720+721)

(810) T.V.A Nette à Payer (Lig.610-730)

(820) Crédit de T.V.A à Reporter (Lig.730-610)

(821) Remboursement Demandé Imputable sur les Déclarations

(830) Crédit à Reporter Provenant des Déductions (Lig.820-821)

(702)

(705)

(710)

(711)

(712)

(720)

(721)

(730)

(810)

(820)

(821)

(830)

Je certifie que les informations données sur cette déclaration sont conformes, correctes et complètes. Et je souscris en toute responsabilité à l'impôt liquidé.

Signature: _____ Date: _____

Titre: _____

Reservé à l'Administration

Date Limite de Paiement:

Montant		Payé
Droits Simples		
Pénalités:		
Interêts:		
Total:		

Signature de l'Agent



Reçu du Contribuable

RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS
DID-CENTRE 3

No du Document

Date Limite de Dépôt:

17 Août 2009

Date Limite de Paiement:

17 Août 2009

ART. 303 CGI

La Contribution Forfaitaire.

No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Reservé à l'Administration		
No Compte d'impôt [REDACTED]			Date Limite de Paiement:		
			Montant	Émis	Payé
			Droits Simples:		
			Pénalités:		
			Interêts:		
			Total:		
			Signature de l'Agent		

Pour: [REDACTED]

No de la Porte: [REDACTED]

Part 1 Désignation du Contribuable et de l'Impôt

La Contribution Forfaitaire.

[REDACTED]

No du Document

Date d'Édition

25 Juillet 2009

No Fiscal: [REDACTED]

Période de Souscription

Août 2009

Période de Réalisation

De: 01 Juillet 2009

À: 31 Juillet 2009

Date Limite de Dépôt:

17 Août 2009

No Compte d'impôt: [REDACTED]

Date Limite de Paiement:

17 Août 2009

Part 2: Déclaration et Liquidation de l'Impôt

Cher Contribuable à votre Attention ! :

- La contribution afférente aux paiements effectués pendant un mois déterminé doit être, déclarée à l'Accueil ou versée à la Caisse, dans les 15 premiers jours du mois suivant ou le cas échéant le premier jour ouvrable suivant le quinzième jour dudit mois lorsque celui-ci tombe sur un jour non ouvrable, du Centre des Impôts du lieu du domicile de la personne ou du siège de l'établissement ou du bureau qui l'a calculée. (Art.93 et 297- LPF).

- Avant de déposer veuillez vous assurer, que le présent formulaire de déclaration est le vôtre et que la lignes 220 est bien servie.

(220)	Salaire Brut Mensuel des Employés	(220)	
(221)	Avantages Mensuels en Espèces et ou en Nature des Employés	(221)	
(230)	Total Brut (Lig. 220 + 221)	(230)	
(300)	Salaire Brut Mensuel Non Imposable	(300)	
(301)	Avantages Mensuels en Espèces et ou en Nature Non Imposables	(301)	
(302)	Indemnités Non Imposables	(302)	
(310)	Total Non Imposable (Lig. 300 + 301 + 302)	(310)	
(405)	Total Net Imposable (Lig. 230 - 310)	(405)	
(410)	Total Net Imposable Arrondi	(410)	
(500)	Taux de l'Impôt	(500)	



RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

ART. 303 CGI

La Contribution Forfaitaire.

No du Document

(810) Impôt Net à Payer (Lig. 410 x 500)

(810) _____

Je certifie que les informations données sur cette déclaration sont conformes, correctes et complètes. Et je souscrit en toute responsabilité à l'impôt liquidé.

Signature: _____ Date: _____

Titre: _____

Reservé à l'Administration

Date Limite de Paiement:

Montant		Payé
Droits Simples		
Pénalités:		
Interêts:		
Total:		

Signature de l'Agent



Reçu du Contribuable

RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS
DID-CENTRE 3

No du Document

Date Limite de Dépôt:

17 Août 2009

Date Limite de Paiement:

17 Août 2009

LOI 97/024 ANRM

La Taxe de Formation Professionnelle

No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Reservé à l'Administration		
No Compte d'impôt: [REDACTED]			Date Limite de Paiement:		
			Montant	Émis	Payé
			Droits Simples:		
			Pénalités:		
			Interêts:		
			Total:		
Pour: [REDACTED]			Signature de l'Agent		
No de la Porte:					

Part 1 Désignation du Contribuable et de l'Impôt

La Taxe de Formation Professionnelle

[REDACTED]	No du Document	Date d'Édition	
	[REDACTED]	25 Juillet 2009	
No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009
No Compte d'impôt: [REDACTED]			Date Limite de Paiement: 17 Août 2009

Part 2: Déclaration et Liquidation de l'Impôt

Cher Contribuable à votre Attention ! :

- La Taxe de Formation Professionnelle afférente aux paiements effectués pendant un mois déterminé doit être, déclarée à l'Accueil ou versée à la Caisse, dans les 15 premiers jours du mois suivant ou le cas échéant le premier jour ouvrable suivant le quinzième jour dudit mois lorsque celui-ci tombe sur un jour non ouvrable, du Centre des Impôts du lieu du domicile de la personne ou du siège de l'établissement ou du bureau qui l'a calculée. (Art.93 et 297- LPF).

- Avant de déposer veuillez vous assurer, que le présent formulaire de déclaration est le vôtre et que la lignes 220 est bien servie.

(220)	Salaire Brut Mensuel des Employés	(220)	
(221)	Avantages Mensuels en espèce et ou en Nature des Employés	(221)	
(230)	Total Brut (Lig. 220 + 221)	(230)	
(300)	Salaire Brut Mensuel Non Imposable	(300)	
(301)	Avantages Mensuels en espèce et ou en Nature Non Imposables	(301)	
(302)	Indemnités Non Imposables	(302)	
(310)	Total Non Imposable (Lig. 300 + 301 + 302)	(310)	
(405)	Total Net Imposable (Lig. 230 - 310)	(405)	
(410)	Total Net Imposable Arrondi	(410)	
(500)	Taux de l'Impôt	(500)	
(810)	Impôt Net à Payer (Lig. 410 x 500)	(810)	



RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

LOI 97/024 ANRM

La Taxe de Formation Professionnelle

No du Document

Je certifie que les informations données sur cette déclaration sont conformes, correctes et complètes. Et je souscrit en toute responsabilité à l'impôt liquidé.

Signature: _____ Date: _____

Titre: _____

Reservé à l'Administration

Date Limite de Paiement:

Montant		Payé
Droits Simples		
Pénalités:		
Interêts:		
Total:		

Signature de l'Agent



Reçu du Contribuable

RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS
DID-CENTRE 3

No du Document

Date Limite de Dépôt:

17 Août 2009

Date Limite de Paiement:

17 Août 2009

ART. 1(NV) CGI

Impôt sur les Traitements et Salaires.

No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Reservé à l'Administration		
No Compte d'impôt [REDACTED]			Date Limite de Paiement:		
			Montant	Émis	Payé
			Droits Simples:		
			Pénalités:		
			Interêts:		
			Total:		
Pour: [REDACTED]			Signature de l'Agent		
No de la Porte:					

Part 1 Désignation du Contribuable et de l'Impôt

Impôt sur les Traitements et Salaires.

[REDACTED]	No du Document	Date d'Édition 25 Juillet 2009
No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009
No Compte d'impôt: [REDACTED]		Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009
		Date Limite de Paiement: 17 Août 2009

Part 2: Déclaration et Liquidation de l'Impôt

Cher Contribuable à votre Attention !:

- Les retenues afférentes aux paiements effectués pendant un mois déterminé, doivent être versées, au plus tard le 15 du mois suivant, à la caisse du Receveur, du Payeur ou du Percepteur du lieu du domicile de la personne ou du siège de l'établissement ou du bureau qui les a opérées... (Article 18 Nouveau du C.G.I.).

- Avant de déposer veuillez vous assurer, que le présent formulaire de déclaration est le vôtre et que la ligne 810 est bien servie.

(810) I.T.S Total à Payer

(810)

Je certifie que les informations données sur cette déclaration sont conformes, correctes et complètes. Et je souscrit en toute responsabilité à l'impôt liquidé.

Signature: _____ Date: _____

Titre: _____

Reservé à l'Administration		
Date Limite de Paiement:		
Montant		Payé
Droits Simples		
Pénalités:		
Interêts:		
Total:		
Signature de l'Agent		



Reçu du Contribuable

RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS
DID-CENTRE 3

No du Document

Date Limite de Dépôt:

17 Août 2009

Date Limite de Paiement:

17 Août 2009

ART. 185 DU CGI

La Taxe-Emploi Jeunes

No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Reservé à l'Administration		
No Compte d'impôt [REDACTED]			Date Limite de Paiement:		
			Montant	Émis	Payé
			Droits Simples:		
			Pénalités:		
			Interêts:		
			Total:		
			Signature de l'Agent		

Pour: [REDACTED]

No de la Porte: [REDACTED]

Part 1 Désignation du Contribuable et de l'Impôt

La Taxe-Emploi Jeunes

[REDACTED]	No du Document	Date d'Édition 25 Juillet 2009
------------	----------------	-----------------------------------

No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009
No Compte d'impôt: [REDACTED]			Date Limite de Paiement: 17 Août 2009

Part 2: Déclaration et Liquidation de l'Impôt

Cher Contribuable à votre Attention ! :

- Le montant de la Taxe Emploi Jeunes afférent aux paiements effectués pendant un mois déterminé doit être déclarée à la Recette, dans les 15 premiers jours du mois suivant ou, le cas échéant, le premier jour ouvrable suivant le quinzième jour dudit mois lorsque celui-ci tombe sur un jour non ouvrable, du Centre des Impôts du lieu du domicile de la personne ou du siège de l'établissement ou du bureau qui l'a calculée. (Art. 227D et 318B- LPP).

- Avant de déposer votre déclaration, veuillez vous assurer que le présent formulaire de déclaration est le vôtre et que toutes les lignes sont bien servies.

(220)	Salaire Brut Mensuel des Employés	(220)	
(221)	Avantages Mensuels en Espèces et ou en Nature des Employés	(221)	
(230)	Total Brut (Lig. 220 + 221)	(230)	
(300)	Salaire Brut Mensuel Non Imposable	(300)	
(301)	Avantages Mensuels en Espèces et ou en Nature Non Imposables	(301)	
(302)	Indemnités Non Imposables	(302)	
(310)	Total Non Imposable (Lig. 300 + 301 + 302)	(310)	
(405)	Total Net Imposable (Lig. 230 - 310)	(405)	
(410)	Total Net Imposable Arrondi	(410)	
(500)	Taux de l'Impôt (2%)	(500)	



RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

ART. 185 DU CGI

La Taxe-Emploi Jeunes

No du Document

(810) Impôt Net à Payer (Lig. 410 x 500)

(810) _____

Je certifie que les informations données sur cette déclaration sont conformes, correctes et complètes. Et je souscrit en toute responsabilité à l'impôt liquidé.

Signature: _____ Date: _____

Titre: _____

Reservé à l'Administration

Date Limite de Paiement:

Montant		Payé
Droits Simples		
Pénalités:		
Interêts:		
Total:		

Signature de l'Agent



Reçu du Contribuable

RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS
DID-CENTRE 3

No du Document

Date Limite de Dépôt:

17 Août 2009

Date Limite de Paiement:

17 Août 2009

ARTE.98/343 MF

La Taxe-Logement.

No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Reservé à l'Administration		
No Compte d'impôt [REDACTED]			Date Limite de Paiement:		
Pour: [REDACTED] No de la Porte:			Montant	Émis	Payé
			Droits Simples:		
			Pénalités:		
			Interêts:		
			Total:		
			Signature de l'Agent		

Part 1 Désignation du Contribuable et de l'Impôt

La Taxe-Logement.

[REDACTED]	No du Document	Date d'Édition 25 Juillet 2009
[REDACTED]		

No Fiscal: [REDACTED]	Période de Souscription Août 2009	Période de Réalisation De: 01 Juillet 2009 À: 31 Juillet 2009	Date Limite de Dépôt: 17 Août 2009
No Compte d'impôt: [REDACTED]			Date Limite de Paiement: 17 Août 2009

Part 2: Déclaration et Liquidation de l'Impôt

Cher Contribuable à votre Attention ! :

- La Taxe-logement afférente aux paiements effectués pendant le mois doit être versée dans les 15 premiers jours du mois suivant, à la caisse du Receveur des Taxes Indirectes du siège de l'employeur.

Les versements pourront être opérés par tous les modes de libération légaux, versement direct, virement bancaire ou postal.

- Avant de déposer veuillez vous assurer, que le présent formulaire de déclaration est le vôtre et que les lignes 220 et 221 sont bien servies.

(220)	Salaire Brut Mensuel des Employés	(220)	_____
(221)	Avantages Mensuels en Espèces et ou en Nature des Employés	(221)	_____
(230)	Total Brut (Lig. 220 + 221)	(230)	_____
(410)	Total Brut Arrondi	(410)	_____
(500)	Taux de l'Impôt	(500)	_____
(810)	Impôt Net à Payer (Lig. 230 x 500)	(810)	_____



RÉPUBLIQUE DU MALI - DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

ARTE.98/343 MF
La Taxe-Logement.

No du Document



Je certifie que les informations données sur cette déclaration sont conformes, correctes et complètes. Et je souscrit en toute responsabilité à l'impôt liquidé.

Signature: _____ Date: _____

Titre: _____

Reservé à l'Administration

Date Limite de Paiement:

Montant		Payé
Droits Simples		
Pénalités:		
Interêts:		
Total:		

Signature de l'Agent